

Objectif 10 Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière

Objectif 10 Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière

"Les forêts couvrent plus d'un tiers du coeur de parc et présentent une variété d'essences et de contextes pédologiques et climatiques. Parmi ceux-ci, il est attaché une attention particulière aux sapinières ligures (vallées de la Roya et de la Bévéra, basse vallée de la Vésubie), qui sont rares en France. La protection des forêts anciennes, peuplements qui présentent plus de 3 siècles de continuité de l'état boisé est également la priorité compte tenu de leur rareté, de l'intégrité des communautés vivantes qu'elles abritent et du fonctionnement inaltéré des cycles biogéochimiques. On trouve notamment ces forêts anciennes dans les actuels boisements de pin cembro à l'étage subalpin, dans les forêts de sapin ou d'épicéa de l'étage montagnard, dans les ravins peuplés de feuillus variés, et notamment dans les secteurs au relief très accidenté.(...)"

Les forêts du coeur, soumises aux changements globaux, peuvent subir des dépérissements massifs. Ces dépérissements font l'objet d'une veille scientifique.(...)"

Action contractuelle 16 Mettre en place un dialogue entre propriétaires, gestionnaires et établissement du parc sur la gestion forestière en coeur

L'établissement joue un rôle de conseiller scientifique pour l'Office National des Forêts pour la gestion des propriétés relevant du régime forestier et il propose aux propriétaires privés de mettre à leur disposition sous une forme opérationnelle les données et conseils de gestion adaptés aux objectifs fixés par la charte. Il est recherché un véritable dialogue de gestion basé sur des échanges et des études réalisées en commun. La concertation entre les acteurs favorise l'échange de connaissances et le partage d'objectifs à long terme sur l'évolution des milieux forestiers. Les bonnes pratiques de gestion, pouvant inclure des mesures de mises en réserve, peuvent ouvrir droit à des exonérations fiscales en application de la loi. D'autres incitations financières sont recherchées.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none">· apporte un appui technique· conseille· met à disposition des données de gestion forestière	<ul style="list-style-type: none">· soutiennent les objectifs de gestion	Propriétaires concernés, CRPF, ONF, associations des communes forestières, organismes de recherche, chambres d'agriculture, FIBOIS, services de l'Etat dont DRAAF et DDT

L'action contractuelle 16 s'applique aux espaces à vocation dominante forestière du coeur repérés sur la carte des vocations.

pages 47 et 48

Objectif 10 Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière

Référence ID de l'article : #1797

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-25 14:33